

L'Union cherche à sous-traiter ses responsabilités

■ Des Etats membres envisagent la création de centres en dehors de l'UE pour trier les personnes éligibles à l'asile et les migrants économiques.

■ L'idée sera débattue au sommet européen de juin, alors que la réforme de la politique d'asile européenne bloque.

Gérer la migration vers l'Union européenne hors... de l'Union européenne. Depuis la crise de l'asile de 2015, cette idée a fait son chemin dans une Europe plus que jamais démunie et divisée face au défi migratoire. Résultat: ce qui n'était hier envisageable que pour quelques Etats isolés, se retrouve noir sur blanc dans le projet de conclusions du sommet européen des 28 et 29 juin prochains. Ce texte *"soutient le développement du concept de plateformes régionales de débarquement"* hors du territoire de l'Union, qui *"devraient permettre un traitement rapide pour distinguer les migrants économiques de ceux qui ont besoin d'une protection internationale"*.

En d'autres termes, les personnes sauvées en Méditerranée ne seraient plus accueillies dans des ports européens, mais dans des "centres de tri" situés on ne sait pas encore où – il serait question des pays des Balkans ou de la Tunisie – mais en tout cas hors des frontières de l'UE. De là, seuls ceux qui peuvent prétendre au statut de réfugié seraient accueillis en Europe, encore faudra-t-il savoir dans quels Etats membres. A l'épilogue de l'"Aquarius", qui a erré avec 629 migrants à son bord pendant dix jours avant qu'un port de l'UE daigne l'accueillir, le Conseil européen apporte une réponse ambiguë, inspirée des positions des dirigeants conservateurs, populistes ou d'extrême droite.

Une idée soutenue par nombre de leaders

"L'idée circulait déjà et le président du Conseil européen Donald Tusk l'a mise sur la table des discussions pour voir enfin ce que les Etats membres en pensent", explique une source européenne. Et les Vingt-huit en pensent, visiblement, beaucoup de bien. L'Autriche et le Danemark plaident depuis des mois pour

l'installation de ce type de centres. Les pays d'Europe centrale et orientale, les plus récalcitrants à l'accueil des migrants, devraient aussi applaudir des deux mains. Le Hongrois Viktor Orban en tête, puisqu'il défend cette idée depuis 2016 et pourrait se targuer de voir l'Union se ranger derrière sa position.

Paris et Berlin suivent la tendance

L'opposition ne viendra même pas (ou plus) de l'Europe occidentale. Le Premier ministre belge, Charles Michel, entend *"analyser"* cette proposition, qui séduit depuis longtemps le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Theo Francken. La chancelière allemande, Angela Merkel, acculée par l'aile droite de sa coalition, a exigé mardi des *"mécanismes"* qui ne laisseraient passer en Europe que les personnes ayant droit à une protection internationale. Et le président français Macron pourrait crier victoire, lui qui s'était attiré une pluie de critiques en 2017 en proposant d'établir des centres d'examen des demandes d'asile en Libye.

Elle est loin, l'époque où la France, l'Allemagne et d'autres criaient au scandale lorsque le Premier ministre britannique Tony Blair proposait, en 2003, d'envoyer les demandeurs d'asile dans des centres installés hors de l'UE. Aujourd'hui, la logique semble imparable: puisque l'Union n'arrive pas à gérer de manière solidaire la migration sur son territoire (lire ci-contre), autant sous-traiter et éloigner cette question qui fâche.

"Cela se pratique déjà en Australie, qui a installé ce type de centres dans des îles, des micro-Etats, hors de son territoire. Les gens y restent un, deux, trois ans, voire plus, dans des conditions cauchemardesques. C'est l'horreur", rappelle Claire Rodier, de Migreurop.

Certes, les "plateformes de débarquement" euro-

A savoir

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a convié les dirigeants de plusieurs Etats membres, comme l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Belgique, à "une réunion informelle sur les sujets des migrations et de l'asile".

Le but de cette rencontre, qui se tiendra dimanche au siège de la Commission à Bruxelles, est de travailler à des *"solutions européennes"* en vue d'un sommet prévu les 28 et 29 juin.

péennes seraient gérées en collaboration avec le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). Ce dernier aurait même susurré l'idée à Donald Tusk, nous assure une source européenne – ce que l'UNHCR, contacté par nos soins, dément.

En tout cas, observe M^{me} Rodier, *“si on éloigne des yeux [les migrants], on s'éloigne aussi du contrôle du respect des droits de l'homme”*. Or les traités internationaux imposent aux Etats membres de s'assurer que les personnes qu'ils renvoient dans un pays tiers n'y subiront pas de traitement inhumain.

La proposition pourrait s'avérer illégale

L'Union peine déjà à assurer des conditions d'accueil dignes et humaines sur les îles grecques où s'entassent, depuis l'accord migratoire avec la Turquie, des milliers de réfugiés, pointe M^{me} Rodier. Difficile donc d'imaginer que l'UE puisse garantir un respect total des droits de l'homme en Tunisie, Alba-

nie, Kosovo, Serbie... *“Comment les migrants seront-ils traités par des pays qui ne sont pas forcément stables, qui n'ont pas les capacités financières ou même la volonté politique de gérer la question migratoire par le biais d'un modèle que l'Europe leur impose?”*, se demande M^{me} Rodier. D'ailleurs, interrogé par *“Le Soir”*, l'ambassadeur de la Tunisie en Belgique a prévenu qu'à cette idée, son pays répondra *“non”*.

Se poserait aussi la question de la responsabilité juridique au sujet d'éventuels abus dans ces *“plateformes”* – cela engagerait-il le pays où elles se trouvent, l'UE, un Etat membre? De plus, à quelle juridiction les victimes pourraient-elles s'adresser, alors qu'elles se trouveraient sur un territoire hors du champ d'application de la Convention européenne des droits de l'homme? Autant de questions qui prouvent que l'UE, soucieuse d'éviter le chantier en rade de la politique d'asile européenne, risque de sauter pieds joints dans un autre terrain tout aussi miné.

Maria Udrescu

“Si on éloigne des yeux [les migrants], on s'éloigne aussi du contrôle du respect des droits de l'homme.”

Claire Rodier
Cofondatrice du réseau
Migreurop

La réforme de la politique migratoire, condamnée au blocage

Quant à la politique migratoire interne, beaucoup de progrès ont été réalisés grâce aux efforts de la présidence bulgare et des présidences précédentes. Il s'agit là de la seule et unique référence à un système d'asile commun aux Vingt-sept dans le projet de conclusions du sommet européen de fin juin, celui-là même qui était censé accoucher de la réponse de l'UE au défi migratoire. C'est dire si l'Europe semble à des années-lumière d'un consensus sur cette question sensible, les Etats membres étant plus que jamais divisés, notamment sur la réforme du règlement de Dublin, qui fait peser la responsabilité de traiter les demandes d'asile sur les pays d'entrée dans l'UE. *“On ne peut pas s'attendre à obtenir en juin une solution qui fixera la migration européenne dès le lendemain”*, avoue un *insider*, qui espère que les négociations aboutiront à la fin de l'année.

Des progrès sur d'autres réformes

Il n'empêche que des progrès ont été réalisés sur cinq des sept propositions de réforme du système d'asile européen, présentées par la Commission en 2016. Les contours d'une agence d'asile européenne (1), chargée d'apporter une aide technique et opérationnelle aux Etats membres soumis à une forte pression migratoire, ont été tracés dès 2017. Ce mardi, les négociateurs du Parlement européen et du Conseil de l'UE ont trouvé un accord pour renforcer Eurodac (2), la base de données sur les migrants, qui prévoit notamment d'abaisser à 6 ans l'âge pour relever les empreintes des mineurs. Tandis que les discussions sur l'harmonisation des conditions d'accueil des candidats à l'asile (3) et des critères déterminant l'accès à une protection internationale (4), poursuivies ce mercredi, se trouvent à un stade avancé.

Les Etats membres et le Parlement européen se sont aussi entendus sur les grandes lignes du principe de réinstallation (5) de réfugiés depuis les pays tiers vers l'Union. Pour ce faire, le Parlement a dû lâcher du lest et accepter que les Etats membres s'y attellent sur base volontaire, non pas obligatoire. Mais l'hémicycle ne renoncera pas à *“définir la réinstallation comme un principe de protection humanitaire et de solidarité”* envers les pays du monde qui supportent le poids des migrations, a assuré Malin Bjork, rapporteure du Parlement européen sur le dossier.

Le but de la réinstallation fait débat

En effet, certains Etats membres, parmi lesquels le Danemark, l'Italie, la Pologne, la Grèce, Malte ou encore l'Autriche, voudraient faire de la réinstallation un *“mécanisme de contrôle des migrations et de coopération avec les pays tiers”*. Entendez: un élément de marchandage, voire de chantage, pour pousser ces pays à arrêter les flux migratoires avant qu'ils n'atteignent l'Union. *“Le dossier est bloqué au Conseil, parce que certains Etats ne veulent rien avoir à faire avec la réinstallation et que d'autres veulent l'utiliser à d'autres fins”*, observe M^{me} Bjork.

Mais quand bien même un accord serait trouvé, restera encore et toujours la question du règlement de Dublin (6). Celle-ci est non seulement intrinsèquement liée à la refonte des procédures d'asile (7), mais conditionne en réalité l'adoption de l'ensemble des sept réformes censées aboutir à une politique d'asile européenne efficace et cohérente. *“Ce ne sera pas possible de les séparer. L'une dépend de l'autre. Et les discussions sur certaines réformes n'ont pu avancer parce que tout doit être adopté dans son ensemble”*, note une source européenne.

M.U.

3 QUESTIONS À

George Ghali

Chargé de programme pour l'organisation libanaise de défense des droits de l'homme Alef

1 Les réfugiés représentent 33 % de la population libanaise. Attendez-vous de l'Union européenne qu'elle agisse pour alléger cette pression migratoire ?

Il n'y a pas que l'Europe qui doit réinstaller des réfugiés depuis des pays comme le Liban. L'Union européenne ne doit pas accueillir tous les réfugiés du monde. Mais nous nous adressons à l'Europe parce que nous voulons qu'elle joue un rôle de leader mondial dans l'assistance aux réfugiés. Nous voulions faire de l'UE un allié pour faire pression sur d'autres pays du monde afin qu'ils assument également leur part de responsabilité.

2 L'Union peut-elle encore assumer ce rôle de modèle ?

Avec une Union européenne qui ferme ses frontières, nous n'avons plus d'exemple à brandir. Est-ce que l'UE peut se permettre désormais de dire au président américain Donald Trump d'accepter des réfugiés de bon cœur ? Non, puisqu'ils agissent tous les deux dans le but de fermer leurs frontières. La plupart des politiques qui sont adoptées aujourd'hui sont réactionnaires et basées sur des dynamiques populistes. Surtout, sur la peur, qui n'accouche jamais de bonnes politiques. Et cela a un effet domino. Des politiciens libanais disent "si l'UE ferme ses frontières, faisons de même". L'UE peut et doit réinstaller plus de réfugiés depuis les pays tiers qui en accueillent le plus. Car elle a un intérêt à garder la région de la Méditerranée stable.

3 Comment l'UE pourrait-elle mieux gérer le phénomène migratoire ?

Gérer la migration ne devrait pas s'apparenter à regarder des bateaux arriver. Des ambassades peuvent être équipées pour traiter les demandes d'asile des réfugiés. Il est aussi possible de coopérer avec des secteurs des économies européennes pour identifier les besoins de main-d'œuvre et développer ainsi des programmes destinés aux migrants. La dynamique globale n'est pas favorable aux droits de l'homme, aux réfugiés. Quelqu'un doit prendre le contre-pied de tout cela.

M. U.